



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 176-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.275

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : pvl (von Arx, Schliern b. Köniz) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.09.2021

N° d'ACE : 38/2022 du 19 janvier 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Priorisons les investissements dans les travaux publics également !

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

- 1 Elaborer également une proposition sur la définition de priorités dans les investissements relevant des travaux publics et soumettre cette proposition également au Grand Conseil.
- 2 Elaborer au moins un scénario basé sur la prémisse de progrès significatifs en matière de gestion du réseau.

Développement :

Le 26 août 2021, le Conseil-exécutif a publié la priorisation des investissements cantonaux, que le Grand Conseil demandait depuis longtemps. Dans ce document, il se prononce en faveur d'un nouvel endettement de 500 millions de francs sur les dix ans à venir.

Toutefois, seul le domaine immobilier est concerné par cette priorisation, alors même que des investissements considérables sont également prévus dans le domaine des travaux publics. Ce procédé ne répond à aucun critère objectif, puisque l'objectif d'une définition des priorités est de trouver le meilleur équilibre entre les avantages liés à la réalisation de nouveaux investissements et les inconvénients que le canton subit en contractant des dettes supplémentaires. Il n'y a pas de raison d'exclure a priori toute une catégorie d'investissements, à savoir ceux dans les travaux publics. Ce constat est d'autant plus vrai que la marge de manœuvre permettant de réduire les investissements dans les travaux publics par une meilleure gestion du réseau reste considérable.

Motivation de l'urgence : le Grand Conseil débattrait de la priorisation des investissements immobiliers du canton lors de la session d'hiver 2021. La question des investissements dans les travaux publics doit être discutée lors de la même session.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif également, il est indispensable, au vu des nombreux projets de grande envergure, de procéder à la priorisation des investissements nets. Étant donné que la croissance la plus importante en chiffres absolus concerne actuellement le domaine immobilier, le Conseil-exécutif a élaboré et soumis au Grand Conseil une définition des priorités pour ce domaine.

Les projets de génie civil portant sur les routes font depuis des années déjà l'objet d'une priorisation au moyen d'une méthode éprouvée. Cette dernière figure également dans le plan du réseau routier. Un élément important de la priorisation est le modèle de classification par niveaux. Selon ce modèle, la priorité est accordée en premier lieu aux projets de maintien de la valeur des routes cantonales, puis aux projets d'amélioration de la sécurité routière, aux projets de réaménagement de traversées de localités et enfin aux projets destinés à améliorer la qualité de la desserte. Cette manière de procéder a fait ses preuves. Dans le domaine de la construction routière, de nombreux projets proviennent des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation ou des projets d'agglomération. Cela signifie qu'une priorisation est déjà effectuée régulièrement en amont, dans le cadre du rapport de synthèse cantonal. En outre, l'Office des ponts et chaussées pondère également les projets au sein des différents niveaux et les adapte en fonction des moyens financiers et des ressources en personnel de l'office.

Point 1 : Il devient de plus en plus important, au vu des besoins croissants dans différents domaines, de renforcer la priorisation et d'avoir une vue d'ensemble des investissements relevant des travaux publics. D'une part, les besoins pour le maintien de la substance des ouvrages d'art, notamment les ponts, augmenteront dans les prochaines années. Nombre de ces ponts datent d'il y a 60 à 80 ans et doivent être remis en état. S'il n'est pas possible d'augmenter les investissements dans le maintien de la substance de ces ouvrages, leur état continuera de se dégrader et leur réfection deviendra encore plus coûteuse. D'autre part, les besoins augmentent également dans le domaine de la promotion du vélo, qui comprend de nombreux projets pour de nouvelles voies et bandes cyclables. Il est en outre nécessaire de mettre en conformité les arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés et de réaliser des mesures de protection contre le bruit. Deux projets de réaménagement du réseau routier en Emmental (Berthoud, Oberburg, Hasli) et en Haute-Argovie (Aarwangen) sont aussi en cours de planification. Le Grand Conseil a déjà approuvé d'importants moyens pour la planification et l'étude de ces deux projets et réservé un montant qui sera prélevé dans le Fonds de couverture des pics d'investissements. Par ailleurs, la Confédération a déjà accordé d'importantes subventions pour ces projets. Enfin, lors de la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a approuvé une déclaration de planification concernant le plan intégré mission-financement 2023-2025, qui exige une priorisation dans le domaine des travaux publics.

Compte tenu des nombreux projets susmentionnés, le Conseil-exécutif est prêt à soumettre au Grand Conseil, dans le cadre des travaux d'élaboration du budget 2023/plan intégré mission-financement 2024-2026, une priorisation des investissements relevant des travaux publics. Cette mesure doit permettre de maintenir les dépenses à un niveau aussi stable que possible.

Point 2 : Le transfert du trafic individuel motorisé vers les transports publics et la mobilité douce est un objectif du Conseil-exécutif qui est inscrit dans la stratégie cantonale de mobilité globale de 2008. Les scénarios et les possibilités d'action dans le domaine du trafic sont déjà représentés dans le modèle global des transports et dans la stratégie de mobilité globale. Ces deux instruments seront mis à jour dans le courant 2022. Dans le cadre de la définition des priorités, le Conseil-exécutif élaborera divers scénarios en mettant clairement l'accent sur le maintien de la substance. Il abordera toutefois également la question de la gestion du réseau.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion dans son ensemble.

Destinataire

– Grand Conseil